

## LA METHODE BLANQUER FAIT TACHE D'HUILE

**Dans notre académie comme au ministère, la prise de décisions se fait en l'absence d'analyse de leur faisabilité. Retour sur le feuilleton de l'avent...**

Le processus de polarisation entre quartiers pauvres et quartiers riches s'accroît dans toutes les agglomérations comportant plusieurs établissements scolaires de même niveau, sans que le rectorat n'ait jamais sérieusement tenté de rééquilibrer la situation. Ainsi à Besançon, le collège Diderot compte 78 % de CSP défavorisées, presque deux fois plus que la moyenne nationale !

Les choses en seraient restées là s'il n'y avait eu en plus une donnée démographique : les effectifs du collège explosent, bientôt il n'y aura plus assez de place pour accueillir tous les élèves.

Cela aurait pu motiver inspection académique et conseil départemental à remettre à plat la carte scolaire sur tout Besançon et environs, pour instaurer un peu plus de mixité sociale avec les collèges du centre-ville, désengorger Diderot, renflouer les effectifs de Stendhal...

Au lieu de cela, la décision minimaliste a été choisie : fusionner les secteurs de recrutement de Diderot et Voltaire uniquement ! Avec pour effet un taux de CSP défavorisées à 63 % environ dans les deux, la perte du label REP+ et des moyens

humains afférents au collège Diderot (un bon point pour les finances et la stratégie de com' rectorales), sans pour autant ouvrir de moyens supplémentaires à Voltaire.

Pour mieux gérer les flux entre les deux établissements, le projet d'opérer **une partition des deux établissements, avec tous les 6e-5e à Voltaire et tous les 4e-3e à Diderot**, a été présentée comme la seule voie envisageable par le DASEN lors d'une réunion le 18 décembre !

Et pourquoi pas un collège dédié aux élèves de sixième, un autre pour les cinquième, un pour les quatrième ? Cela n'a pas fait rire du tout collègues et parents des deux établissements, qui se sont mobilisés (avec l'aide du SNES et des autres syndicats de la FSU) et ont obtenu en l'espace d'une semaine **la suspension de la décision** – et non pas son abandon...

Il est préoccupant qu'aucun barrage n'existe dans l'institution pour faire obstacle à des idées aussi peu abouties, dont l'application sur le terrain serait aussi problématique.

Il est encore plus préoccupant que personne n'ait, dans le cadre d'une refonte globale de la carte scolaire, le courage politique d'affronter l'opposition probable des parents les plus influents de la ville. Le SNES fera tout pour que cette refonte ait enfin lieu.

Nathalie FAIVRE

## Sommaire

Edito	p.1
Rapport d'activité	p.2
Rapport financier	p.3
Compléments au rapport d'activité	p.4-5
Modalités de vote	p.5
Expression des tendances	p.6

Mensuel de la section académique  
19 avenue Édouard Droz - 25000 Besançon  
ISSN0399 774x CPPAP 0920 S 05578  
Tél. : 03 81 47 47 90 Fax : 03 81 47 47 91  
Courriel : s3bes@snes.edu  
Site : www.besancon.snes.edu

Directeur de la publication : Isabelle GUILLAUME  
Conception, réalisation par nos soins  
Impression : Studio du Square - Besançon

## RAPPORT D'ACTIVITÉ ACADÉMIQUE

**Depuis le dernier congrès de Grenoble en 2016**, le contexte dans lequel s'inscrit l'activité du SNES-FSU reste très difficile.

Au niveau politique, les gouvernements se succèdent et se caractérisent par un refus de prendre en compte les analyses qui remontent du terrain, et une volonté d'imposer leur vision idéologique de l'Éducation. Au niveau syndical, le pouvoir politique a instrumentalisé le clivage historique entre le syndicalisme dit « réformiste » et celui dit « de lutte » afin de marginaliser ce dernier, malgré une forte adhésion de la profession à ses analyses.

À ce titre, la réforme du collège est un cas d'école. L'année scolaire 2015-2016 a été marquée par une forte mobilisation contre cette réforme, rejetée par l'immense majorité de la profession. Pour autant, le gouvernement a persisté en publiant le texte de loi le lendemain de la plus forte journée de grève et d'action, en mai 2016...

L'application concrète de la réforme en 2016-2017 a confirmé les analyses portées par le SNES-FSU et a généré une charge de travail considérable et un sentiment profond de perte de sens du métier chez nombre de collègues. Les assouplissements de dernière minute, décidés par Blanquer dès sa prise de fonction, ont réglé en apparence les problèmes les plus médiatisés, sans remettre en question le cœur de la réforme.

2017-2018 sera l'année où le nouveau ministre mettra en œuvre la politique macronienne de l'Éducation : les futures réformes du lycée et de l'orientation post-bac ont des visées budgétaires au même titre que les précédentes, mais au service d'une idéologie conservatrice et élitiste.

Le ministre tente de les masquer par une pseudo-concertation et une intense campagne médiatique destinée à diffuser des contre-vérités (sur le baccalauréat par exemple) et allumer des contre-feux (chorales dans tous les collèges, dispositif « devoirs faits », etc).

**La section académique de Besançon s'efforce par ses actions de défendre les intérêts et de redonner**

**des outils d'analyse et de lutte** à une profession en proie aux doutes.

**Au niveau collectif**, les stages organisés par la section académique ont rencontré beaucoup de succès (plus de 100 participants aux stages « collège » et « néo-management »).

Les militants ont sillonné l'académie pour animer de nombreuses heures d'information syndicale. Les uns et les autres favorisent une meilleure circulation des informations entre établissements et avec la section académique, une meilleure connaissance des droits.



Ils peuvent déboucher sur des actions concrètes : accompagner les collègues dans l'exercice de leur droit de retrait comme au collège Diderot, faciliter la transmission des documents de préparation de rentrée aux élus au Conseil d'administration, etc...

Le SNES-FSU a également été aux côtés des collègues en lutte par exemple pour obtenir un allègement de la charge de correction et d'interrogation orale du baccalauréat de français pour les professeurs de lettres.

**Au niveau individuel, la section académique défend les intérêts des collègues dans toutes les opérations concernant leur carrière.**

En ce qui concerne l'affectation des personnels, le SNES-FSU s'emploie à ce que le maximum de postes soient mis au mouvement, et que les règles d'affectation soient le plus transparentes et équitables possibles.

La section académique a obtenu du rectorat une réflexion sur les postes spécifiques ; elle surveille les évolutions d'établissements (fusion, fermeture...) et milite pour une vraie politique concernant

l'affectation en éducation prioritaire (EP), où l'administration change trop souvent les règles de façon arbitraire.

Le SNES-FSU est la seule organisation syndicale qui accomplit un travail approfondi de la situation de tous pour permettre à chacun de faire valoir ses droits. Ainsi l'an passé, les modifications sur 1 038 demandes de mutations ont émané pour 84% du SNES-FSU !

L'accès au grade hors-classe a été un dossier majeur de la vie syndicale académique ces dernières années, en raison de la dévalorisation salariale et de l'allongement des carrières qui nous frappent.

Grâce à nos interventions systématiques, nous avons réussi à obtenir l'accès au grade hors-classe à de plus en plus de collègues en fin de carrière. Désormais, la refonte des carrières enseignantes, issue de PPCR, promet à tous une carrière se déroulant sur deux grades, la classe normale et la hors-classe, à un rythme quasiment semblable pour tous.

Dès à présent, la section académique veille à ce que les inégalités de traitement constatées dans le système précédent ne soient pas transférées dans le nouveau.

Quant à la classe exceptionnelle, réservée pour l'instant à trop peu de collègues, le SNES-FSU œuvrera à ce qu'elle devienne un débouché de carrière pour tous, à l'instar de la hors-classe.

Un autre volet des activités de la section académique consiste à **intervenir régulièrement auprès des différents services du rectorat** : interventions collectives pour faire avancer les dossiers importants tels que le redécoupage de la carte scolaire et la mixité sociale, la mission de lutte contre le décrochage scolaire, les certifications en langues vivantes et les bilans, etc.

Par ailleurs, nos militants accompagnent et soutiennent régulièrement les collègues convoqués au rectorat. Les chantiers sont nombreux et les militants du SNES-FSU s'efforceront de les mener de front avec le soutien de tous les adhérents.

Nathalie FAIVRE,  
Laure FLAMAND, Sandrine RAYOT

## RAPPORT FINANCIER ACADÉMIQUE 2015 -2017

Durant ces deux dernières années, nous accusons une baisse du nombre d'adhérents de 29 ; même si nous gagnons quelques syndiqués sur l'année scolaire 2015-16 (9), nous renouons hélas avec la baisse l'année suivante pour dénombrier 1009 cotisations en fin de mandat soit une perte d'un peu moins de 3 %. Cette tendance n'est pas spécifique à l'académie, l'adhésion « de service » est de plus en plus constatée, une bonne partie des nouveaux syndiqués ne renouvellent pas leur adhésion dès lors qu'ils ont obtenu satisfaction sur une opération de carrière ou pour une mutation !

### ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES SUR LES DEUX EXERCICES

Dépenses	Rappel 2014-15		2015-16		2016-17	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Salaires et charges :	37 758,36 €	43 %	38 245,56 €	39 %	37 907,59 €	49 %
Frais militants :	15 324,70 €	17 %	21 373,99 €	22 %	15 490,00 €	20 %
Frais postaux et téléphone :	8 032,54 €	9 %	15 308,44 €	15 %	5 200,78 €	7 %
Fonctionnement :	10 497,31 €	12 %	9 615,24 €	10 %	8 012,04 €	10 %
Charges locaux et réparations :	10 805,92 €	13 %	10 977,97 €	11 %	8 715,16 €	11 %
Bulletin académique :	5 046,88 €	6 %	2 681,04 €	3 %	2 185,90 €	3 %
Divers :	0,00 €	0 %	50,48 €	0 %	70,24 €	0 %
<b>Total :</b>	<b>87465,73 €</b>	<b>100 %</b>	<b>98 252,72 €</b>	<b>100 %</b>	<b>77 581,71 €</b>	<b>100 %</b>

  

Recettes	Rappel 2014-15		2015-16		2016-17	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Part cotisations restant au S3 :	75 525,77 €	97 %	77 138,56 €	90 %	85 639,30 €	88 %
Aide du S4 (fonds mutualisés) :	2 500,00 €	3 %	8 000,00 €	9 %	10 000,00 €	10 %
Autres :	238,13 €	0 %	893,08 €	1 %	1 822,23 €	2 %
<b>Total :</b>	<b>78 263,90 €</b>	<b>100 %</b>	<b>86 031,64 €</b>	<b>100 %</b>	<b>97 461,53 €</b>	<b>100 %</b>

  

<b>Bilan :</b>	<b>-9 201,83 €</b>	<b>-12 221,08 €</b>	<b>- 19 879,82 €</b>
<b>Nombre de syndiqués :</b>	<b>1038</b>	<b>1047</b>	<b>1009</b>

Au 1er septembre 2017, il reste dans la trésorerie du S3 un fond de roulement d'un peu plus de 7600 €. Cette somme appelle plusieurs remarques :

- elle est tout juste suffisante pour couvrir les dépenses sur les deux mois à venir (salaires et charges d'août et septembre 2017) sachant que l'encaissement des premières cotisations de l'année (chèques et prélèvements) sont crédités à compter de début octobre.
- elle masque des pertes sèches d'un peu plus de 10 400 € dans la mesure où le SNES national est venu à notre aide (fonds mutualisés) à hauteur de 18 000 €
- elle tient compte entre les deux années d'un gain sur le volume financier des cotisations (+8500 €), même si le nombre d'adhérents diminue, ce qui dénote un vieillissement global des syndiqués car ceux-ci ont entre-temps avancé dans la carrière.

Au niveau des dépenses, les charges incompressibles (salaires et cotisations sociales) représentent toujours la plus grosse part de notre budget. Nous avons par ailleurs réduit les frais postaux cette dernière année car nous avons privilégié la diffusion de nos informations par courriel (newsletter) au détriment du bulletin académique papier qui reste actuellement au nombre de 4. A noter également que l'année scolaire

2015-16 était une année de congrès (académique et national) alors que 2016-17 était une année sans congrès et sans élections professionnelles, ces deux postes engendrant des dépenses supplémentaires. Nous nous efforçons au quotidien de rendre le maximum de services aux adhérents grâce à la présence d'une secrétaire à temps plein et aux permanences des militants, par ailleurs nous limitons au mieux nos

dépenses, néanmoins il va falloir faire face à 2018 qui est non seulement une année de congrès mais aussi d'élections professionnelles ! L'essentiel des recettes du SNES (90%) étant les cotisations, c'est essentiellement sur ce levier que nous pouvons et devons agir, pour ce faire aidez nous à réaliser cet objectif en ré-adhérant et en faisant adhérer !

Jean-Marc DELCOURT

## 4 QUESTIONS À ... LUDIVINE KRATTINGER, COMMISSAIRE PARITAIRE

### - En quoi consiste le travail de commissaire paritaire ?

Ludivine : Ça consiste à accompagner les collègues dans leurs opérations de carrière et de mutations. Les commissaires paritaires sont là pour informer, conseiller, puis pour siéger dans les commissions paritaires et veiller à ce que les règles soient appliquées de la même façon pour tous.

### - Quels sont les aspects qui te plaisent le plus ?

Ludivine : J'aime aider les collègues, répondre à leurs interrogations et débloquer les situations. J'apprécie aussi de travailler selon des règles claires !

### - Combien de temps est-ce que ton mandat de commissaire te prend sur une année scolaire ?

Ludivine : Cela dépend, le travail arrive par périodes. Durant certains mois, il ne se passe rien, et certains autres sont chargés. Les pics d'activité se situent en janvier, avril puis juin avec les opérations de mutations et l'accès à la hors-classe. Cela représente environ une demi-journée en groupe de travail ou en commission et au moins autant en temps de préparation, 5 à 6 fois dans l'année. Dans ce cadre, un certain temps est bien sûr consacré au conseil des collègues soit par des permanences à la section, soit par des entretiens téléphoniques.

### - Pourquoi as-tu choisi de travailler au SNES et pas dans un autre syndicat ?

Ludivine : Parce que c'est le SNES qui fait bouger les choses ! Nous fournissons un vrai travail d'équipe. Et c'est une équipe qui est compétente et représente les collègues de façon efficace. J'apprécie aussi de travailler dans une ambiance agréable.

## MILITER DANS UN S2 (SECTION DÉPARTEMENTALE) DU SNES-FSU

L'activité du SNES-FSU repose sur des militants bénéficiant ou non d'une décharge\*. Benoît Vuillaume est secrétaire départemental du SNES-FSU pour le Jura et explique ici comment et pourquoi il milite au SNES-FSU.

### **Depuis quand es-tu adhérent au SNES FSU et quels étaient tes liens avec le syndicat avant d'y militer ?**

Je suis adhérent depuis mon année de stage en 1994. Les premières années, je suis resté simple adhérent en participant aux différentes actions et aux grèves.

### **Depuis combien de temps milites-tu au SNES ? Qu'est-ce qui t'a amené à le faire ?**

Je milite depuis maintenant 20 ans. Lors de mon arrivée au collège du Parc de Bletterans, un « vieux » militant m'a proposé d'être S1 du collège. Je me suis donc employé à faire vivre la vie syndicale dans mon établissement en organisant notamment des heures d'information syndicale et en assurant une présence syndicale dans les instances comme le CA. Par la suite, on m'a demandé si je voulais m'investir dans les instances départementales (CTSD et CDEN) et ce fut le début de mon investissement militant hors de mon établissement.

### **Depuis quand es-tu secrétaire départemental du Jura ? En quoi consiste ton rôle ?**

J'ai repris le secrétariat départemental du Jura à la rentrée 2016 à la suite de Laure Flamand. J'ai accepté de lui succéder car je souhaitais m'investir davantage. Le rôle du S2 n'est pas simple à résumer. J'essaie d'être le plus disponible possible pour tous les collègues qui ont besoin de renseignements et de conseils,

mais surtout de consolider la présence du SNES FSU dans tous les établissements du Jura. Ce travail se fait en lien avec les S1 qui animent les sections d'établissements. J'anime aussi des heures d'information syndicale dans les établissements qui me sollicitent. J'y informe les collègues (mutations, PPCR...) et je les aide aussi quand ils rencontrent des difficultés avec leur hiérarchie. Enfin, je siège dans les instances départementales comme le CTSD où se prépare tous les ans la rentrée des collèges jurassiens.

### **Que t'apporte ton activité militante au sein du SNES FSU ?**

L'activité militante m'amène à rencontrer de nombreuses personnes ayant des fonctions et responsabilités très variées. Que ce soit lors de stage syndicaux (à Paris), lors d'instances, ou lors de réunions en établissement, ces rencontres et les discussions qui les accompagnent sont toujours riches, formatrices tant personnellement, syndicalement que professionnellement. Elles participent à nourrir toujours davantage ma fibre militante. Les bureaux académiques, les préparations de commissions paritaires rythment l'action syndicale des militants SNES. Ces réunions sont certes des moments de travail, d'échange parfois passionnés et engagés, mais toujours des moments conviviaux et sympathiques.

*\*Pour leurs activités syndicales, une partie de nos militants bénéficient d'une décharge de service. Celle-ci est généralement de quelques heures et contrairement à d'autres syndicats, aucun d'entre eux n'est déchargé totalement. Nos statuts ne le permettent pas.*



## COMPLÉMENT AU RAPPORT D'ACTIVITÉ : RETRAITÉS

### **Des retraités actifs**

Les retraités SNES restent syndiqués avec les actifs.

Ils jouissent nationalement comme localement d'une large autonomie. Dans l'académie de Besançon ils fonctionnent dans le cadre fédéral de la SFR (Section Fédérale des Retraités de la FSU).

Le collectif fédéral académique a été récemment revivifié ; il est opérationnel et a pour objectif de diffuser régulièrement une "Gazette des retraités", d'informer les syndiqués et de les réunir périodiquement.

Des représentants de la SFR siègent au CDCA, l'organisme de concertation départemental pour les retraités et personnes âgées. Les retraités de la FSU sont investis pour le Jura et la Haute-Saône dans la FGR FP

(Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique).

Mais l'essentiel de l'activité de la SFR est la défense des retraités actuellement stigmatisés par le Président de la République et son gouvernement comme des nantis qui doivent faire des sacrifices et accepter une baisse de leur pouvoir d'achat.

Il est vrai que 20 % des retraités vivent en dessous du seuil de pauvreté (900 euros mensuels) et que la retraite moyenne dépasse à peine les 1200 euros.

Les retraités de la FSU agissent dans le cadre intersyndical du "groupe des 9". Localement ils participent à l'animation de ce groupe aux côtés des retraités de la CGT, de FO, de Solidaires, de la FGR. Ceux de la CFDT et de l'UNSA se joignent parfois aux actions prévues.

Ils étaient là Le 5 octobre dernier lors du premier "colloque santé" initié par l'intersyndicale qui avait pour thème : Urgences et proximité des soins médicaux.

Le prochain portera sur les EHPAD. En dépit de l'absence de ces derniers le 28 septembre 2017, à l'appel du "groupe des 9", les retraités se sont mobilisés massivement à Belfort, Besançon, Dole, Montbéliard, Vesoul comme partout en France.

Ils poursuivent actuellement l'action en envoyant leurs vœux revendicatifs au Président de la République. Ce n'est qu'un début : le combat continue comme disent les baby-boomers...

*Pour la Section Fédérale des Retraités de l'académie de Besançon,  
Jean-Pierre Billot*



## Rapports d'activité et financier nationaux et académiques : que chacun(e) s'exprime !

Dans le cadre de la préparation du prochain congrès national qui aura lieu à Rennes du 26 au 30 mars 2018, chaque syndiqué(e) est invité(e) à se prononcer sur les rapports d'activité et financier nationaux et académiques. Ce scrutin donne l'occasion, depuis le congrès de Grenoble en avril 2016, de revenir sur deux années d'activité et d'actions syndicales, de jeter un regard en arrière pour mieux examiner le présent, et de tracer des perspectives pour demain.

Le scrutin sera ouvert lundi 22 janvier 2018 dans chaque section d'établissement (S1) (les personnels retraités, les TZR rattachés, les adhérent(e)s des sections de moins de 5 syndiqué(e)s, ceux/celles des établissements sans S1 et des CIO recevront le matériel de vote par correspondance à leur adresse personnelle). Il sera clos impérativement le vendredi 10 février. Il ne pourra être clos avant cette date que si tous les syndiqué(e)s de l'établissement ont voté. Le vote est individuel à bulletin secret.

Chaque syndiqué(e) émet sur le même bulletin :

- un vote sur le rapport d'activité national (Cf. Suppl. à l'US N°775, 23 décembre 2017, ),
- un vote sur le rapport financier national (idem),
- un vote sur le rapport d'activité académique, (Cf. présent bulletin académique),
- un vote sur le rapport financier académique (idem). Ces documents sont également accessibles via :

<http://www.besancon.snes.edu/spip.php?article1589>

**Cas général. Le matériel électoral** (bulletins, listes des inscrit(e)s, procès-verbal de dépouillement, liste d'émargement et enveloppes) **est transmis par la section académique.** Le bulletin de vote est mis sous double enveloppe : l'enveloppe intérieure ne porte aucune indication, l'enveloppe extérieure, cachetée, porte le nom et la signature de l'intéressé(e). Chaque électeur(trice) remet sa double enveloppe dans l'urne et signe ensuite la liste d'émargement où figurent son nom et sa catégorie.

**Cas particuliers.** Les syndiqué(e)s qui sont dans l'impossibilité de mettre eux/elles-mêmes le bulletin dans l'urne et de signer la feuille d'émargement (absence, congés) prennent contact avec la section académique pour envoi du matériel de vote par correspondance à leur adresse personnelle. **Date limite de retour vendredi 10 février.**

**L'organisation du vote** dans chaque S1 est assurée et contrôlée par une commission de plusieurs membres de la section d'établissement où sont de droit représentés les divers courants de pensée qui peuvent s'y manifester. Cette commission assure le dépouillement du vote.

**Transmission des résultats.** Le secrétaire d'établissement transmet à la section académique **le procès-verbal de dépouillement et la liste d'émargement à la clôture du scrutin.** La commission académique de dépouillement se réunira dans les locaux du SNES-FSU le **jeudi 1<sup>er</sup> mars.**

**Sont électeurs tous les syndiqué(e)s à jour de leur cotisation.** Pour les cotisations tardives, les trésoriers de S1 transmettent les adhésions à la section académique le 10 février au plus tard. Toute prise en compte par un S1 du vote d'un(e) collègue non électeur(trice) entraîne l'annulation du scrutin pour cet établissement. En cas de litige appel peut être fait auprès de la commission de dépouillement de la section académique.

Contact : Philippe Piguet  
03 81 47 47 90, s3bes@snes.edu

## COMPLÉMENT AU RAPPORT D'ACTIVITÉ : LES CHS

Les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sont devenus un levier d'action. Les CHSCT, mis en place en 2012, sont désormais des instances qui comptent dans le paysage professionnel.

Après une période d'installation, qui a consisté à se former, à poser le cadre, les CHSCT sont devenus des lieux dans lesquels les représentants FSU oeuvrent pour l'amélioration des conditions de travail des personnels de l'Éducation Nationale. Au niveau académique, le CHSCTA intervient principalement sur la résolution de situations de crise et sur les actions de prévention.

Les interventions des représentants se font essentiellement dans :

- des groupes de travail sur des thématiques précises (risques chimiques, santé enseignants d'EPS, communication de préconisations vers les personnels...)
- un « comité de pilotage du plan de prévention des risques psychosociaux »
- un programme de visite en lien avec des problématiques précises (fusion d'établissement, déménagement de services, établissement ou personnels à profil particulier...).
- en séance sur les problèmes d'actualités (réforme collègue, risques psychosociaux, conditions de travail des correcteurs lors des épreuves anticipées de Français ...)

Chacun doit pouvoir apporter sa contri-

bution pour l'amélioration des conditions de travail, soit individuellement en utilisant le « registre de santé et sécurité au travail » et en informant parallèlement si nécessaire le CHSCT de proximité, soit collectivement via la section SNES-FSU d'établissement.

Elle peut, dans le cadre de la Commission Hygiène et Sécurité de l'établissement (CHS), faire toutes propositions utiles au conseil d'administration en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions de santé et sécurité au travail.

En l'absence de réponses locales satisfaisantes, la saisine du CHSCTD ou du CHSCTA est une procédure qui permet d'améliorer bien des situations.

La politique macron-économique du nouveau gouvernement ne surprendra hélas personne : les ordonnances ont montré que c'est au pas de charge que Macron entend restructurer, ou plutôt déstructurer, la société. Les attaques contre la fonction publique en général (gel du point d'indice, mise en place du jour de carence, hausse de la CSG) et l'école en particulier (suppression de 13 000 postes à la rentrée 2018, baisse des postes au concours, autonomie des établissements renforcée...) témoignent de la violence avec laquelle il veut nous mettre au pas.

Construire une mobilisation n'est, certes, pas simple aujourd'hui. Mais le SNES, en dehors de la journée

unique du 10/10 pour la fonction publique, n'a pas été suffisamment à la manœuvre pour répondre à ces attaques.

Dans l'éducation, au-delà des effets d'annonces sur le téléphone portable, le ministère Blanquer est porteur d'un réel projet pour l'école qu'il serait faux de simplement qualifier de rétrograde :

le ton faussement policé et les faux airs d'écoute du ministre de l'Éducation cachent le profond mépris du gouvernement pour une éducation égalitaire et pour tous. Les annonces de réforme du supérieur, du baccalauréat et par conséquent du lycée sont une attaque sans précédent et constituent un projet violent et dangereux, qui entend trier les élèves

et proposer un modèle d'éducation à la mode anglo-saxonne, élitiste et concurrentiel. On est loin d'un projet ambitieux d'accès à la culture et à l'émancipation que nous portons pour tous les jeunes.

Face à ces attaques sans précédent, le SNES doit se mettre en ordre de bataille rapidement et plus efficacement, donner des mots d'ordre clair, afin de mettre en échec ces forces obscures qui nous gouvernent. Seule l'action collective et offensive, avec un calendrier précis, face à un gouvernement sourd à toute discussion, peut faire reculer ce projet dangereux.

*Léonie Bargout, Stéphane Grégoire, Julien Marcout, Mohamed Mokrani, Rémi Pourchet, Bruno Robert, Roberte Vermot-Desroches, Brigitte Vuitton*

EXPRESSION DES TENDANCES :



Le SNES-FSU se positionne sur la base d'analyses en lien étroit avec le terrain et défend avec pugnacité les intérêts des personnels qu'il représente. Raison pour laquelle il est jugé trop intransigeant, trop souvent « contre » par certains.

Mais il tient également compte du contexte politique, social et syndical pour déterminer avec pragmatisme ses actions et conserver ainsi sa crédibilité en tant que principal syndicat du second degré. Raison pour laquelle il est jugé trop mou par d'autres... Ces deux reproches antinomiques montrent combien il est difficile de mener l'action syndicale dans une profession partagée entre aspiration à transformer le système scolaire et découragement.

Malgré les difficultés actuelles, le courant de pensée Unité & Action reste déterminé à impulser les mobilisations les plus larges afin de lutter pour une transformation de l'École et donc une transformation

sociale. Dans l'académie, ses militants entendent continuer à travailler dans le cadre le plus large et le plus inclusif, à œuvrer pour le renouvellement des équipes et à intégrer de nouveaux militants dans les différentes instances. Le SNES académique poursuivra ses efforts sur deux axes : un travail au plus près du terrain de reconstruction des collectifs (visites d'établissements, stages, accompagnement des collègues, intégration de nouveaux militants...), ainsi qu'une action méthodique en faveur des carrières, des salaires et des conditions de travail.

Unité & Action appelle à voter POUR les rapports d'activité et POUR les rapports financiers.

Pour Unité & Action et sans tendance académique : Jean-Pierre Billot, David Caillet, Elvire Celma, Jean-Marc Delcourt, Nathalie Faivre, Laure Flamand, Sylviane Gutierrez, Laurent Lecuyer, Christel Pellier, Philippe Pigué, Sandrine Rayot, Philippe Violet, Benoit Guillaume

MESSAGE DU S3 :

**N'oubliez pas de ré-adhérer !!!**

Bulletin académique - SNES-BESANÇON  
ISSN 0399 774x - CPPAP 0920 S 05578 - 19 av. Droz - 25000 Besançon  
DISPENSÉ DE TIMBRAGE BESANÇON PPDC  
DISTRIBUÉ PAR LA POSTE  
DÉPOSÉ LE 18/01/2018 DATE LIMITE DE DISTRIBUTION LE 24/01/2018

SITE DE DEPOT

**P4**

LA POSTE  
DISPENSÉ DE TIMBRAGE